



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/nouvelle-caledonie-developper-l-3985>

Nouvelle Calédonie - Développer l'assainissement

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : jeudi 1er décembre 2011

OIEau

Le développement de l'assainissement est un enjeu considérable en Nouvelle Calédonie. Partant du constat que l'approche actuelle de l'assainissement des eaux usées ne répond qu'imparfaitement aux défis, le Gouvernement a pris l'initiative d'améliorer l'assainissement des villes et des villages pour assurer concrètement l'aménagement durable des territoires.

Le Gouvernement a ainsi demandé un appui de l'OIEau, SOGREAH-ICEA et IDR pour l'analyse de différents scénarios institutionnels, juridiques, techniques et financiers envisageables.

A l'issue de cette étude, la création d'un Organisme Partenarial d'Assainissement de Nouvelle Calédonie (OPANC) regroupant l'ensemble des collectivités locales et l'Etat apparaît comme une réponse adaptée.

Dans le respect des compétences "assainissement" des communes, le Gouvernement est en mesure de proposer à ces dernières, au travers de l'OPANC, un cadre rénové pour une programmation pluriannuelle, collégiale et partenariale des futurs travaux d'assainissement.

Dans ce cadre, l'adhésion des communes à l'OPANC sera la marque d'un effort partagé, conciliant les intérêts du développement local et le respect d'un patrimoine commun. Cette adhésion réunira tous les acteurs institutionnels autour d'un destin commun par la conduite partagée des politiques publiques du Pays.

L'étude repose sur ces orientations et met en oeuvre des propositions réalistes largement débattues au cours de rencontres régulières avec les instances de pilotage. Un voyage d'étude en France organisé par l'OIEau a également permis de nourrir les échanges sur la base des pratiques de la métropole.

L'OPANC favorise une meilleure intégration progressive de l'assainissement dans les autres politiques publiques (aménagement, santé publique, environnement). A cette fin, une stratégie à long terme a été proposée nécessitant de respecter un cheminement par étapes réalistes, bien définies au plan juridique, financier et technique.